



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification du monde médical

Question écrite n° 11548

Texte de la question

Mme Pascale Fontenel-Personne attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la suspension des interruptions volontaires de grossesse au centre hospitalier de La Flèche et le manque généralisé de médecins sur le territoire. Depuis le début d'année 2018, le centre hospitalier de La Flèche n'assure plus les interruptions volontaires de grossesse (IVG). Trois gynécologues ont en effet décidé de faire valoir leur clause de conscience qui les autorise à refuser de pratiquer les IVG et le quatrième, qui s'occupait de les pratiquer durant deux demi-journées par semaine, est parti à la retraite. Ce départ met à mal toute l'organisation de l'hôpital qui pratiquait 66 IVG chaque année. Quelques semaines après l'entrée de Simone Veil au Panthéon, Mme la députée découvre avec surprise cette interruption au droit des femmes. Ces femmes, qui souhaitent bénéficier de leur droit à l'IVG, sont contraintes de s'adresser au centre hospitalier du Mans ou au CHU d'Angers, situés chacun à plus de 50 kilomètres. Il y a un an, elle l'interrogeait sur la télémédecine qui peine à se développer en France, où le cas de zones peu denses se multiplie. Elle évoquait déjà le problème de la désertification médicale, obligeant les patients à faire des kilomètres pour trouver un médecin compétent. Cette situation n'est pas tenable. Dans ce contexte, le souci est que la loi permettant d'utiliser sa clause de conscience ait engendré une absence de soins qui perdure depuis le mois de janvier 2018. Des médecins généralistes pourraient les réaliser mais encore faut-il qu'ils acceptent d'être formés. Cette difficulté d'accès aux soins rejoint le problème du manque de ressources médicales connu en territoire rural. La Sarthe est un des territoires victimes de la désertification médicale. Le monde hospitalier est en grève dans toute la France. Depuis plus de 20 ans on a laissé s'installer une pénurie de moyens et un manque de personnel. On hérite de cette situation et elle doit être réglée durablement. Des choix importants sont attendus pour que des moyens soient mis à disposition et répartis sur l'ensemble du territoire. Attendue pour l'été 2018, la réforme de l'hôpital sera finalement annoncée à la rentrée de septembre. Cette réforme doit notamment prendre en compte la qualité et l'organisation territoriale des soins. Mme la ministre travaillant depuis quelques mois sur le sujet, elle lui demande si elle peut d'ores et déjà lui donner les pistes qui se dessinent afin de rassurer la population, les personnels et les élus des territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Fontenel-Personne](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11548

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7078

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)